



BOOK'RETRAITE

PAR RETRAITEXPERTISE

**RETRAITEXPERTISE :
QUI SOMMES-NOUS ?**

**QUELS SONT LES
DIFFÉRENTS
DISPOSITIFS ?**





Retraiteexpertise

Prenez le contrôle de votre retraite !

Retraite**expertise**

Fondée par une spécialiste du droit social et de la protection sociale, Retraitexpertise est une société de conseil spécialisée dans l'expertise retraite pour maximiser vos conditions de départ en retraite.

Depuis 25 ans, nous avons traité un grand nombre de départ à la retraite et ce sans aucun effort d'épargne supplémentaire, uniquement en optimisant la réglementation au mieux.

Notre assistance au départ à la retraite s'adresse à tous celles et ceux qui souhaitent disposer des meilleures conditions de départ ou de préparation et corrections de leur dossier sans avoir à le faire soi-même. Un simple entretien retraite avec l'un de nos consultants retraite peut changer votre façon d'aborder le volet rémunération et cotisations de vos dernières activités professionnelles ou un départ à l'étranger.

Nous mettons tout notre savoir et notre expertise à votre service pour vous garantir une optimisation de votre dernière partie de votre carrière, un départ à la retraite optimisée.

Nous vous donnons tous les éléments pour décider du meilleur de votre retraite.



Corinne Verdun
Fondatrice et experte en droit retraite

Nous assurons le lien entre vous et les différentes caisses de retraite et nous vous conseillons pour profiter pleinement de votre retraite au meilleur moment.

Artisans et commerçants, dirigeants, expatriés, indépendants ou en professions libérales... Retraitexpertise est le conseiller retraite dont vous avez besoin.

Grâce à nous, optimisez vos chances d'obtenir une meilleure retraite. Profitez de conseils d'experts pour la constitution d'un dossier solide.

Quels sont les
différents
dispositifs ?

LE CUMUL EMPLOI-RETRAITE

Le cumul emploi-retraite permet au retraité de reprendre une activité professionnelle et de cumuler les revenus de cette activité avec sa pension retraite.

Le cumul peut-être plafonnée ou non plafonnée selon la situation du retraité.
Cependant, cette nouvelle activité ne permet plus de cotiser pour la retraite.



Avantages

- Augmentation des revenus
- Transition progressive vers l'arrêt de l'activité professionnelle



Inconvénients

- Selon votre situation, ce cumul peut être plafonné
- Le cumul ne permet pas de générer des droits supplémentaires

Pour plus de renseignement, prenez rendez-vous en ligne avec un de nos conseillers.



LE RACHAT DE TRIMESTRES

Vous pouvez sous certaines conditions racheter des trimestres de cotisations en effectuant des versements au régime générale de la Sécurité Sociale.

Ceci est possible pour les années d'études supérieures ou des années incomplètes. C'est également possible pour certaines périodes d'apprentissage ou des périodes d'activités en tant qu'assistant(e) maternel(le) ou enfant d'anciens harkis.



Avantages

- Atteindre au plus tôt la durée de cotisation nécessaire pour prendre sa retraite à taux plein
- Donne accès au cumul emploi-retraite
- Déduction de cette somme des impôts



Inconvénients

- Le prix est très élevé
- Ne permet pas d'échapper au bonus/malus temporaire AGIRC-ARCCO (10% pendant 3 ans)

Pour plus de renseignement, prenez rendez-vous en ligne avec un de nos conseillers.



LA RETRAITE PROGRESSIVE

La retraite progressive vous permet de percevoir une partie de votre pension de retraite tout en exerçant une (des) activité(s) professionnelle(s) à temps partiel.

Vous devez avoir au moins 60 ans et la durée globale de travail à temps partiel doit représenter 40 à 80% de travail à temps complet.



Avantages

- Un revenu supplémentaire assuré
- Permet d'éviter le malus de 10% de l'AGIRC-ARCCO
- Génère des droits complémentaires pour votre retraite définitive
- Passage en douceur vers la retraite



Inconvénients

- Pas disponible pour tous
- Avoir totalisé une durée d'assurance et des périodes reconnues équivalentes au moins égale à 150 trimestres

Pour plus de renseignement, prenez rendez-vous en ligne avec un de nos conseillers.



LA RETRAITE ANTICIPÉE

POUR CARRIÈRE LONGUE

Vous pouvez, si vous avez commencé à travailler jeune, partir à la retraite avant l'âge légal.

Il faut :

avoir commencé à travailler avant 20 ans

Avoir valider 5 trimestres avant la fin de l'année civile de vos 20 ans



Avantages

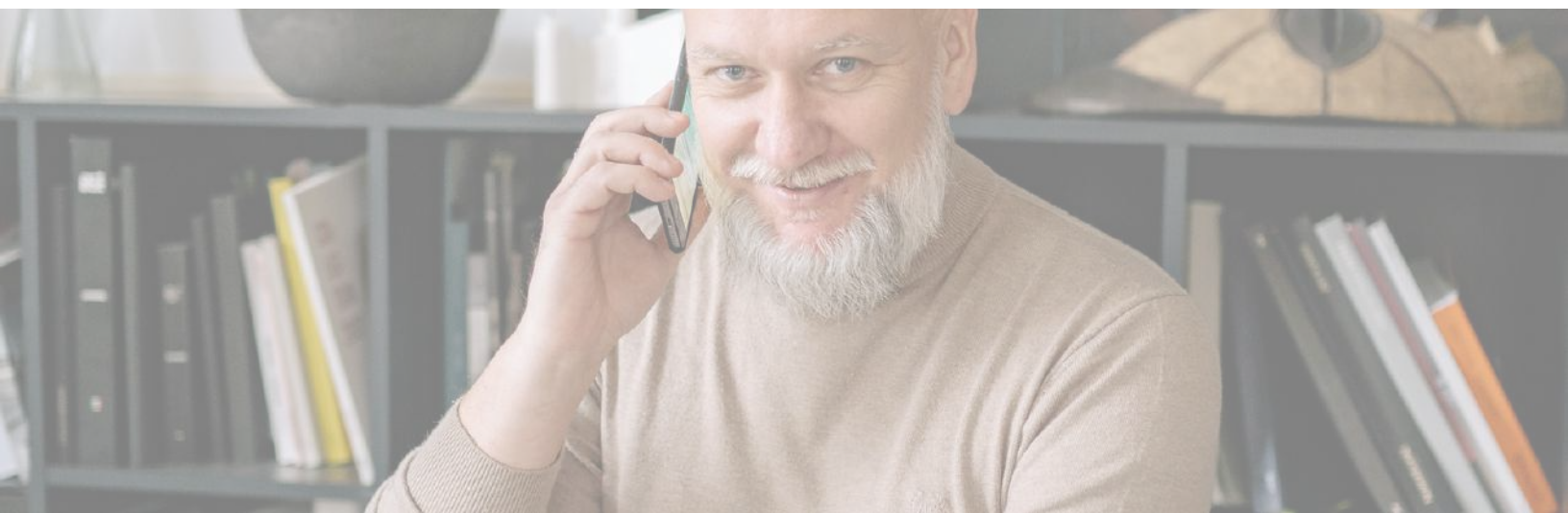
- Liquidation de la retraite dès 60 ans
- Perception de la retraite à taux plein avant l'âge légal



Inconvénients

- Impossible de revenir en arrière une fois la décision prise
- les montants de pension peuvent être très faible

Pour plus de renseignement, prenez rendez-vous en ligne avec un de nos conseillers.





“

**L'AVENIR EST
QUELQUE CHOSE
QUI SE SURMONTE.
ON NE SUBIT PAS
L'AVENIR, ON LE
FAIT.**

GEORGES BERNANOS

”